



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion de la marche des fiertés organisée le samedi 30 juin, le Premier ministre souhaite réaffirmer que le gouvernement a inscrit à son programme de travail des prochains mois la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne présidentielle, en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Le droit au mariage et à l'adoption pour tous sera institué et les outils de lutte contre les discriminations seront renforcés. Toutes les administrations de l'Etat, les autorités administratives indépendantes, les fonctionnaires et en particulier les enseignants, seront sensibilisés sur cet objectif d'égalité et de lutte contre tous les préjugés homophobes qui font le lit d'une violence et d'une exclusion qui ne sont pas tolérables.

Le Premier ministre demandera à tous les membres du gouvernement concernés de lui faire des propositions, après concertation avec les partenaires associatifs, pour définir le pilotage institutionnel des politiques de lutte contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, qui sont par nature interministérielles.

S'agissant des personnes trans, une concertation sera lancée à la rentrée pour faciliter leur parcours, en écho aux recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Au niveau international, la France saisira toutes les occasions pour promouvoir la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Dans ce contexte, le Premier ministre se félicite de l'adoption, lors du Conseil de l'Union européenne du 25 juin, du cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie, qui comporte un plan d'action sur les droits des LGBT.